Diagnostic qualité de l'air- CA Le Grand Périgueux

Un diagnostic de qualité de l'air au sein de la communauté d'agglomération (CA) Le Grand Périgueux a été réalisé. Il permet d'évaluer la situation de la CA Le Grand Périgueux par rapport aux objectifs de réduction d'émissions fixés localement ou au niveau national.

Le diagnostic vise principalement à présenter l'évolution des émissions en polluants sur le territoire, et à identifier les sources à l'origine de ces émissions. In fine, cela permet de définir les actions à mettre en place par le territoire afin d'abaisser les émissions et donc les concentrations en polluants. Six polluants sont concernés par cette étude : les oxydes d'azote (NOx), les particules grossières et fines (PM_{10} et $PM_{2,5}$), les composés organiques volatils (COV), l'ammoniac (NH_3) et le dioxyde de soufre (SO_2).

Tout d'abord, l'évaluation des émissions montre une baisse entre 2005 et 2022 (2020 pour le NH_3) pour les 6 polluants, comprise entre -19 et -79%. Grâce à ces baisses, l'objectif PREPA 2020 est atteint pour l'ensemble des polluants. Afin d'atteindre l'objectif de 2030, les émissions de NOx et $PM_{2,5}$ devront continuer à baisser. Un maintien a minima des émissions à leur niveau actuel est suffisant pour le COVNM, SO_2 et le NH_3, l'objectif 2030 étant déjà atteint en 2022.

Les principales sources à l'origine des émissions sur le territoire de la CA Le Grand Périgueux, et donc les cibles des actions à maintenir ou mettre en place, sont le trafic routier, et en particulier les véhicules diesel, le chauffage au bois et au fioul des particuliers et des entreprises, les pratiques agricoles (engrais, travail du sol, déjections animales), le secteur de la construction (via les travaux mécaniques, l'utilisation d'engins et de véhicules et l'application de peintures, vernis, colles etc.), et le secteur industriel.

Des actions visant ces secteurs et activités pourront permettre de poursuivre les baisses des émissions et l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire.

Cette étude évalue les émissions de polluants du territoire et identifie les sources principales et donc les leviers d'actions possibles afin de poursuivre la réduction des émissions et donc l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire.

Evolution des émissions depuis 2005

NOx - oxydes d'azote

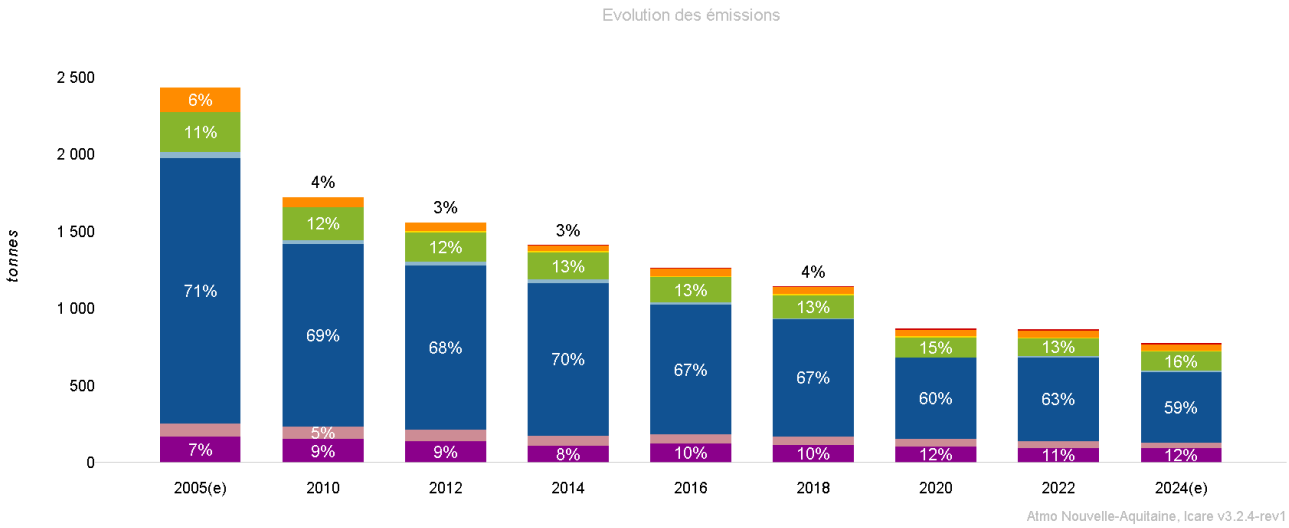

- Les émissions de NOx de la CA Le Grand Périgueux ont baissé de -64% entre 2005 et 2022, principalement en lien avec le transport routier (amélioration des performances moteur des véhicules et évolution du parc vers des véhicules moins polluants).
- L'objectif PREPA 2020 (-50%) est atteint avec -64% d'émissions depuis 2005.
- Une poursuite de la baisse des émissions est nécessaire pour atteindre l'objectif PREPA 2030 (-69%).

PM_{10} - Particules grossières

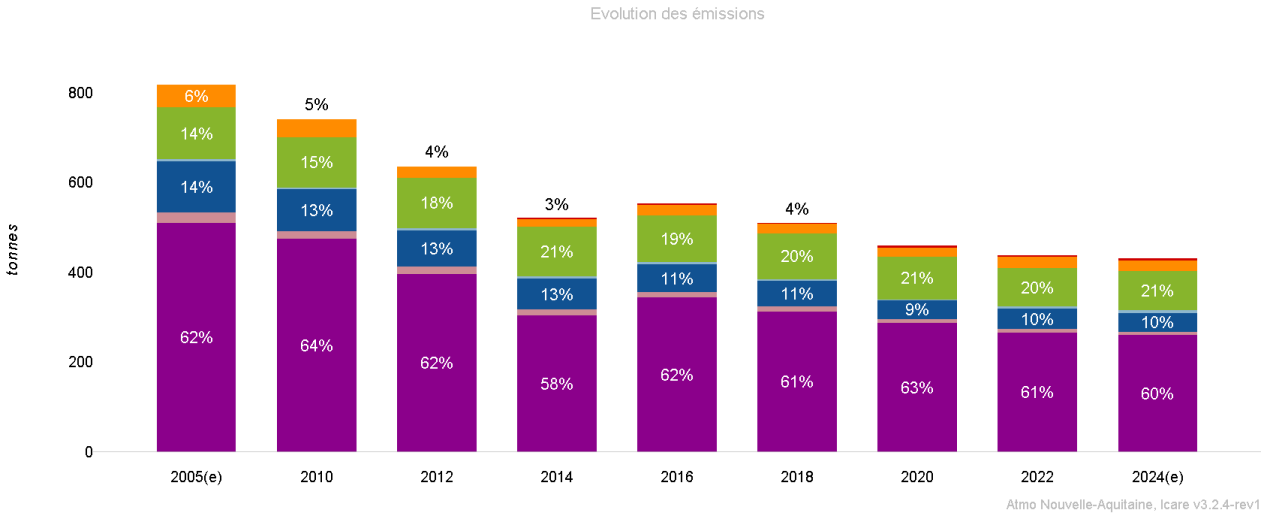

- Les émissions de PM_{10} de la CA Le Grand Périgueux ont baissé de -48% entre 2005 et 2022, principalement en lien avec le secteur de l'agricole.
- Le secteur résidentiel fluctue selon les années en fonction de la rigueur de l'hiver qui entraine une utilisation plus ou moins intense des moyens de chauffage. Globalement, les émissions de ce secteur ont plutôt tendance à baisser depuis 2016.
- Il n'existe pas d'objectif PREPA pour les PM_{10}.

$PM_{2,5}$ - Particules fines

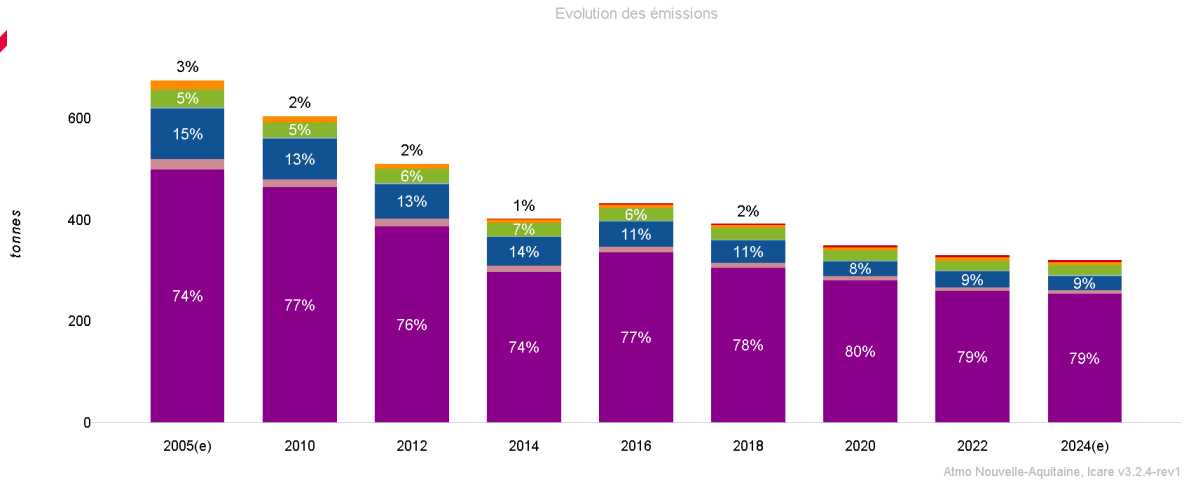

- Les émissions de $PM_{2,5}$ de la CA Le Grand Périgueux ont baissé de -53% entre 2005 et 2022, principalement en lien avec le secteur du résidentiel.
- L'objectif PREPA 2020 (-27%) est atteint avec -51% d'émissions depuis 2005.
- Une poursuite de la baisse des émissions est nécessaire pour atteindre l'objectif PREPA 2030 (-57%).

COVNM - Composés Organiques Volatils non méthaniques

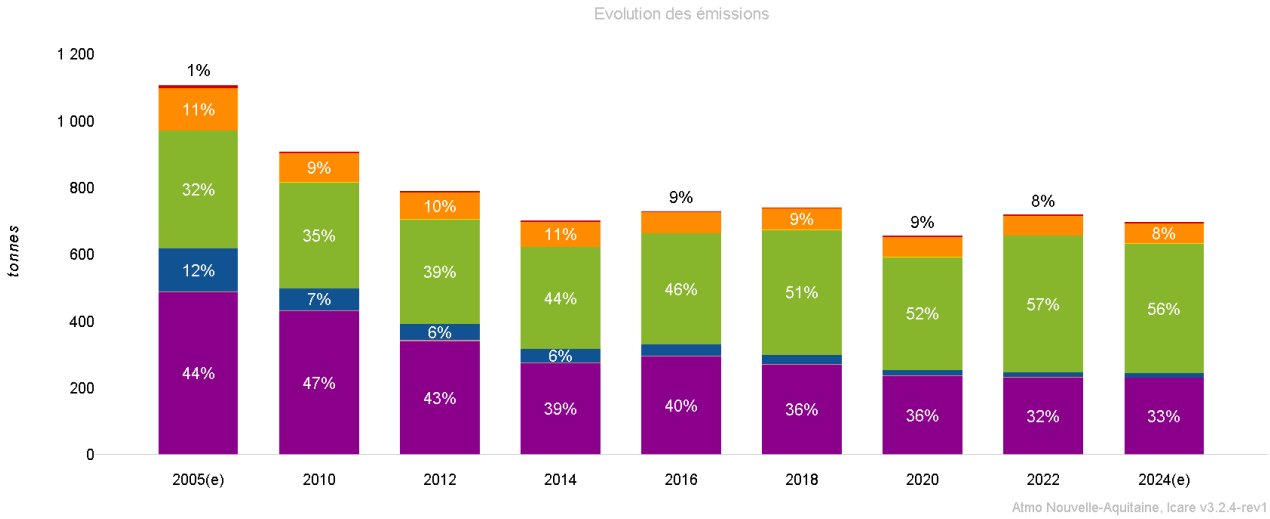

- Les émissions de COVNM de la CA Le Grand Périgueux ont baissé de -52% entre 2005 et 2022, principalement en lien avec le secteur du transport routier (gestion de l'évaporation de l'essence) et le secteur résidentiel (substitution de produits très solvantés par des produits à faible teneur ou sans solvant).
- L'objectif PREPA 2020 (-43%) est atteint avec -52% d'émissions depuis 2005.
- Avec une légère hausse des émissions entre 2020 et 2022, une poursuite de la baisse des émissions est nécessaire pour conforter l'objectif PREPA 2030 (-52%).

SO_2 - Dioxyde de soufre

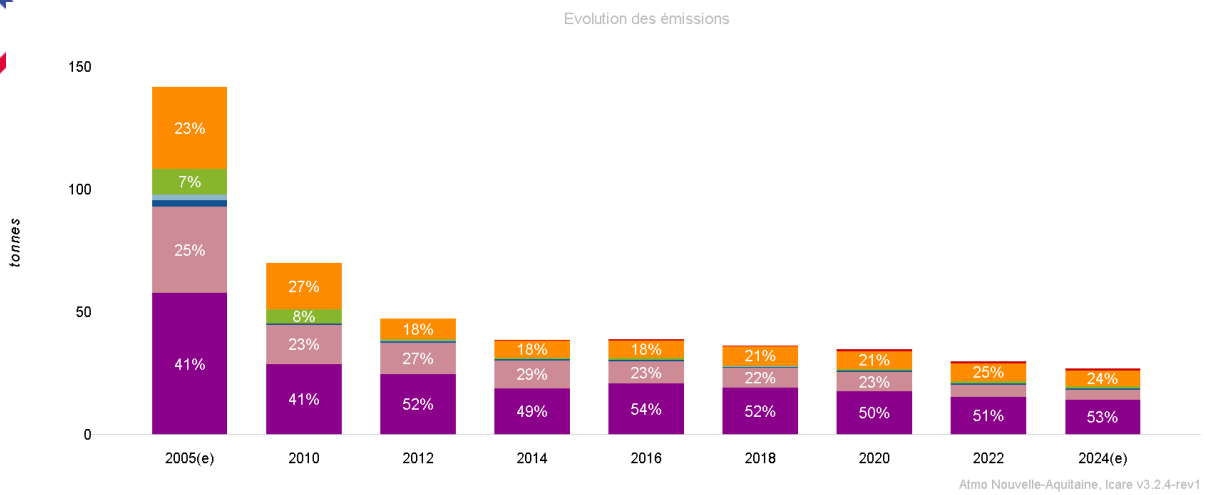

- Les émissions de SO_2 de la CA Le Grand Périgueux ont baissé de -79% entre 2005 et 2022, principalement en lien avec les secteurs industriels et agricoles (évolution des combustibles utilisés pour les engins). Le secteur résidentiel participe également à cette baisse, avec une diminution des consommations en fioul domestique.
- L'objectif PREPA 2020 (-55%) est atteint avec -75% d'émissions depuis 2005.
- Avec a minima une stabilisation des émissions, l'objectif PREPA 2030 (-77%) sera atteint.

NH_3- Ammoniac

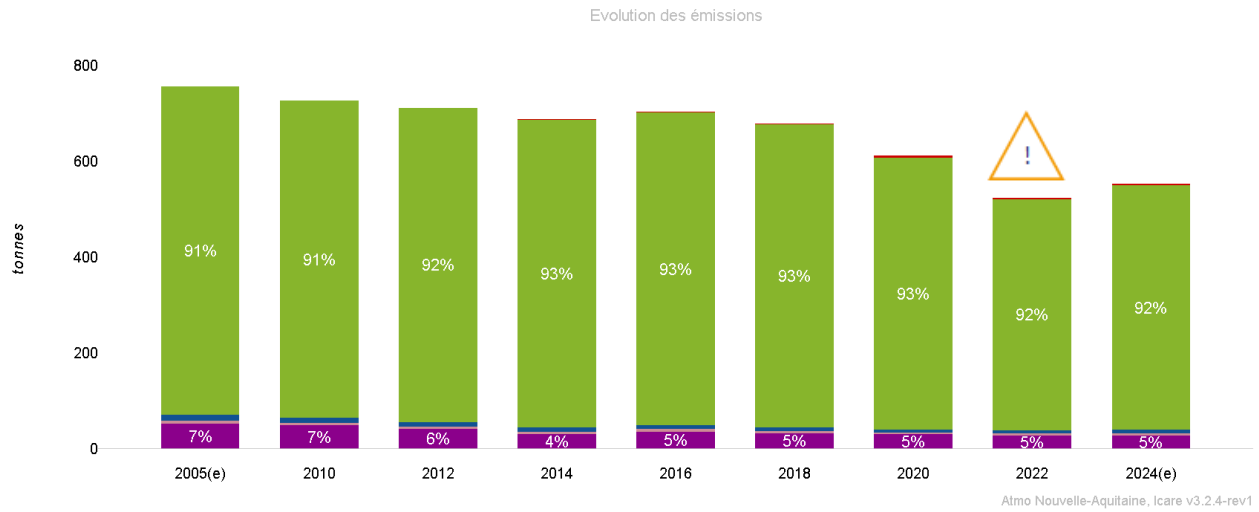

- Les émissions de NH_3 de la CA Le Grand Périgueux ont baissé de -19% entre 2005 et 2020, en lien avec les trois secteurs contributeurs.
- L'objectif PREPA 2020 (-4%) est atteint avec -19% d'émissions depuis 2005.
- L'objectif PREPA 2030 (-13%) est également déjà atteint.

Nota: Une attention particulière est à porter sur les émissions d'ammoniac du secteur agricole en 2022. La baisse observée en 2022 s'explique en partie par des données manquantes sur les livraisons d'engrais minéraux. En effet, le conflit en Ukraine a impacté les statistiques d'importation d'engrais minéraux et donc les émissions associées.

Répartition des émissions sur le territoire

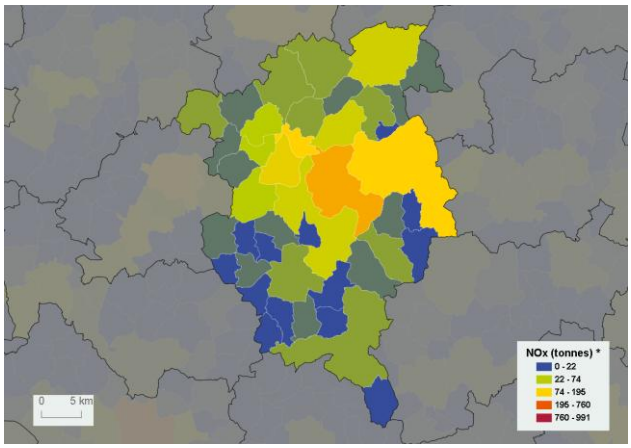

Oxydes d'azote NOx

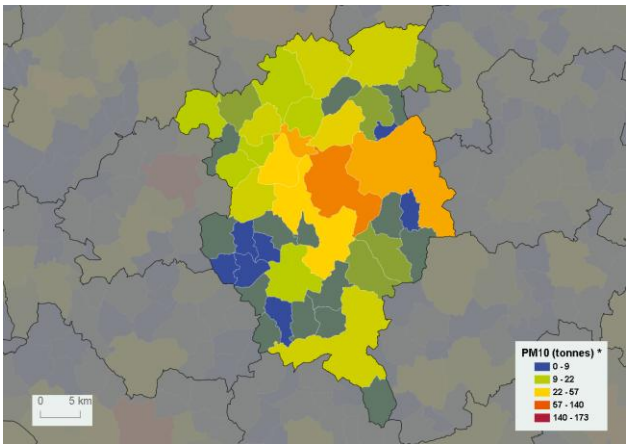

Particules grossières PM_{10}

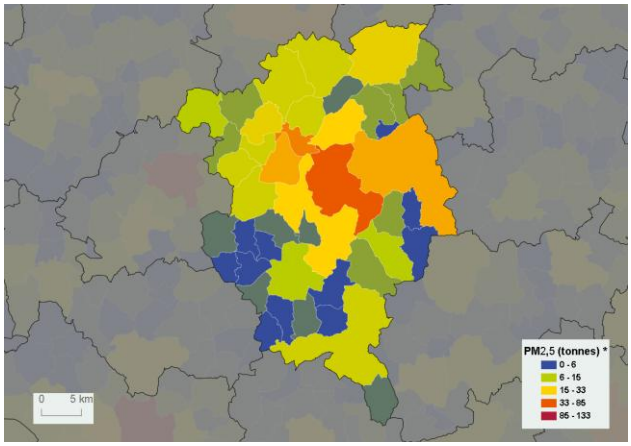

Particules fines $PM_{2,5}$

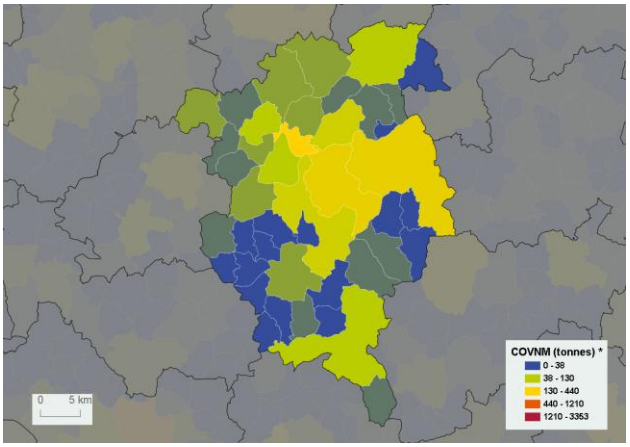

Composés Organiques Volatils Non Méthaniques (COVNM)

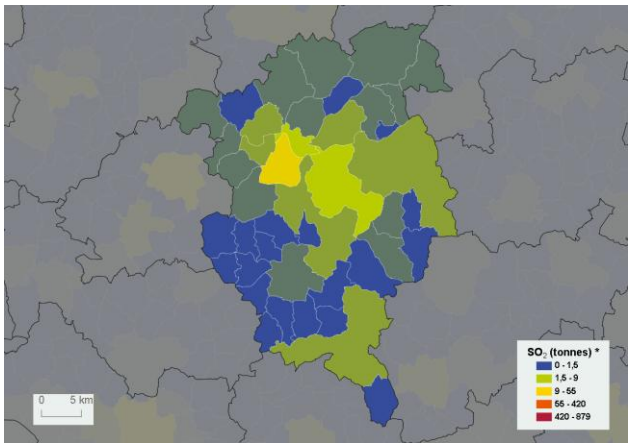

Dioxyde de soufre (SO_2)

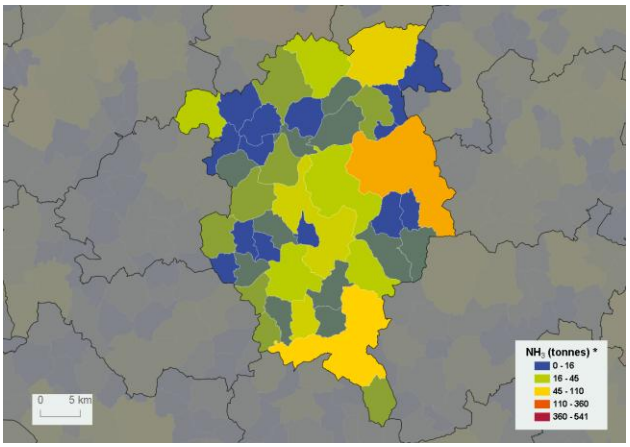

Ammoniac (NH_3)

Bilan des secteurs émetteurs et leviers d'actions

Polluant	Principaux secteurs émetteurs	Sources principales d'émissions – leviers d'action	Evolution des émissions depuis 2005	Respect objectif PREPA 2005-2020	Objectif PREPA horizon 2030
NOx (oxydes d'azote)		▪ Véhicules diesel (voitures particulières ; véhicules utilitaires légers et poids lourds) ▪ Engrais (minéraux et organiques) ▪ Chauffage au bois et au gaz	-64%	✓	Poursuite de la baisse des émissions nécessaire pour atteindre l'objectif 2030
PM_{10} (particules grossières)		▪ Chauffage au bois ▪ Travail du sol en agriculture ▪ Transport routier (émissions mécaniques issues des véhicules)	-46%	Pas d'objectif PREPA	Pas d'objectif PREPA
$PM_{2,5}$ (particules fines)		▪ Chauffage au bois	-51%	✓	Poursuite de la baisse des émissions nécessaire pour atteindre l'objectif 2030
COVNM (composés organiques volatils non méthaniques)		▪ Utilisation domestique de solvants et de peintures ▪ Chauffage au bois ▪ Industrie (application de peintures, colles et traitements du bois etc.) ▪ Nota : aucune action pour le secteur agricole, émissions par la végétation	-52%	✓	Poursuite de la baisse des émissions nécessaire pour conforter l'objectif 2030
SO_2 (dioxyde de soufre)		▪ Chauffage au bois et au fioul ▪ Industrie de la métallurgie (amélioration des procédés et/ou des systèmes de traitement)	-75%	✓	Maintien de la baisse des émissions nécessaire pour conforter l'objectif 2030
NH_3 (ammoniac)		▪ Epandage d'engrais minéraux et organiques ▪ Pratiques d'élevage et gestion des déjections animales	-19% (entre 2005 et 2020)	✓	Maintien de la baisse des émissions nécessaire pour conforter l'objectif 2030 déjà atteint

Clés de lecture :

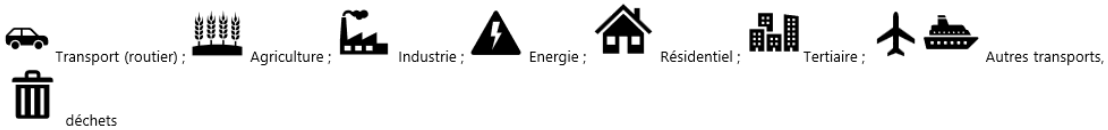

Lexique

PREPA : Plan de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques
NOx : oxydes d'azote
PM_{10} : particules grossières
$PM_{2,5}$: particules fines
COVNM : composés organiques volatils non méthaniques
SO_2 : dioxyde de soufre
NH_3 : ammoniac

RETROUVEZ TOUTES NOS PUBLICATIONS SUR :

www.atmo-nouvelleaquitaine.org

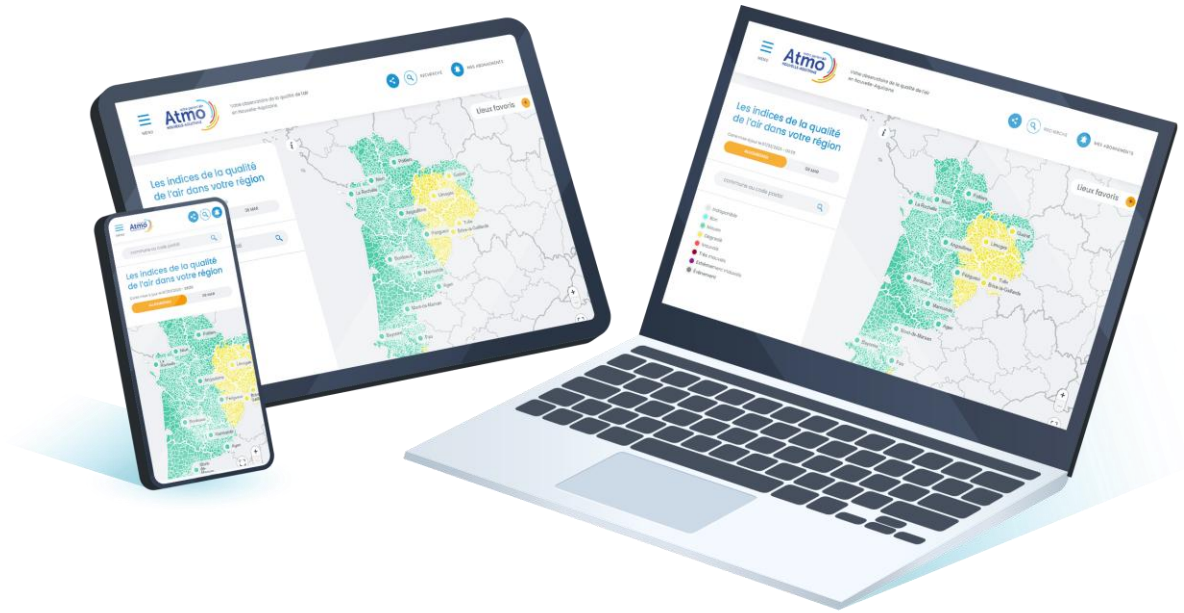

CONTACT ÉTUDES

Lisa Muller - Ingénieure d'études

Référence étude :
URB_EXT_26_040
Version finale du :
23/11/2026

Signé par Rémi Feuillade
Le 23/11/2026

Signed with universign

CONDITIONS D'UTILISATION

- *les données contenues dans ce document restent la propriété d'Atmo Nouvelle-Aquitaine. En cas de modification de ce document, seul le client sera informé d'une nouvelle version. Tout autre destinataire de ce document devra s'assurer de la version à jour sur le site Internet de l'association.*
- *en cas d'évolution de normes utilisées pour la mesure des paramètres entrant dans le champ d'accréditation d'Atmo Nouvelle-Aquitaine, nous nous engageons à être conforme à ces normes dans un délai de 1 an à partir de leur date de parution*
- *toute utilisation de ce document doit faire référence à Atmo Nouvelle-Aquitaine et au titre complet du document.*

Atmo Nouvelle-Aquitaine ne peut en aucune façon être tenu responsable des interprétations, travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux pour lesquels l'association n'aurait pas donné d'accord préalable. Dans cette synthèse, les incertitudes de mesures ne sont pas prises en compte lors de comparaison à un seuil réglementaire